

Pourquoi la Confédération paysanne s'investit dans une interprofession apicole ?

Le contexte

La dégradation de l'environnement entraîne une sous-production des produits apicoles, phénomène qui pousse à un développement de la fraude, et à l'importation de miel vendu comme du miel français (francisation). Et comme si cela ne suffisait pas, nous sommes nombreux à avoir des difficultés à vendre nos fûts de miel et les importations augmentent pour suivre la demande de consommation .

De plus les financements qui font fonctionner nos structures de développement en région sont incertains, alors qu'elles sont vitales pour aider les installations, mettre en place les formations techniques pour faire face aux problèmes que nous rencontrons.

Comme si cela ne suffisait pas, l'ITSAP a une situation économique désastreuse qui ne lui permet plus de fonctionner en l'état. Et par ricochet, cela plonge nos ADA (associations de développement apicole) dans de graves difficultés financières, n'étant plus à même d'assurer le financement des expérimentations en cours.

Face à cet amoncellement de difficultés, la commission apicole de la Conf a décidé de relancer le dialogue pour la création de l'interprofession courant décembre 2017. Nous sommes à l'origine de la réunion du 4 décembre 2017 de l'ensemble des structures de la production apicole fixée avant même l'injonction du gouvernement de constituer une interprofession sous peine de voir nos financements diminuer.

Chronologie de la création de l'interprofession

4 décembre 2017 : à l'initiative de la Conf, l'ensemble des syndicats et structures apicoles se sont réunis en se mettant d'accord sur un plan d'action sur trois axes.

Ces trois axes sont :

- contribuer activement à la résolution des problèmes de production des produits de la ruche (lutte contre varroa et frelon, renforcement des ADA, transition agricole favorable aux abeilles : environnement sain et ressources mellifères)
- améliorer la qualité et la traçabilité des produits de la ruche (suivi de la qualité, aide aux analyses, approvisionnement en cires tracées et de qualité, meilleure information au consommateur, lutte contre les fraude, participation aux travaux de normalisation des produits de la ruche
- Structurer l'économie de la filière (connaissance de l'offre et la demande, organisation des marchés devant permettre l'écoulement prioritaire de la production française)

18 décembre a été signé une charte commune d'engagement réunissant les collègues productions et commercialisation.

29 janvier à Interbev (l'interprofession des viandes) à Paris, création de l'interprofession InterApi : adoption des statuts et l'assemblée générale élit son conseil d'administration, qui ensuite élit les membres du comité exécutif (Président, Vice Président, Secrétaire, Trésorier et deux membres supplémentaires). Nous avons été les seuls à **signaler que le vote du Comité Exécutif devait se faire collègue par collègue, pour éviter de donner au collègue commercialisation le pouvoir d'influer sur le choix des producteurs de notre collègue**. Nous portons fortement ce grief concernant l'élection du comité exécutif afin que le règlement intérieur précise les modalités d'élection et que les intérêts de chaque Collège soient préservés, même si l'interprofession élabore des projets dans l'intérêt de la filière.

23 février Première réunion du Conseil d'administration pour tenter de finaliser la rédaction du Règlement Intérieur. La durée des discussions n'a pas permis de conclure ce travail d'élaboration du règlement intérieur. Nous avons porté des éléments forts : parité, cumul des mandats dans le temps, renouvellement des mandats, élections réalisées collègue par collègue, transparence des réunions et des fonds octroyés, procédure d'appel à projets exempte de conflits d'intérêts, communication envers les apiculteurs obligatoire.

Quelques commentaires :

Nous agissons pour éviter deux écueils malgré la pression de la FNSEA :

- **L'interprofession n'a pas et n'aura pas vocation à financer directement l'ITSAP et de combler le déficit actuel, ce n'est pas le but de sa création.**
- **UNAF, FFAP et Confédération paysanne ont fait pression pour que le Conseil d'administration soit le centre de la gouvernance de l'interprofession**

L'autre aspect essentiel est que **l'action de l'interprofession se fera sous la forme de commissions, dont la création, l'action et le suivi se fera sous le seul contrôle du Conseil d'Administration.**

C'est pourquoi, nous avons beaucoup œuvré à éviter un fonctionnement pyramidal qui donne trop de pouvoir à un comité exécutif. Nous avons réussi à ce que le pouvoir de décision de cette interprofession se fasse au conseil d'administration, et soit le plus transparent possible à l'ensemble de la filière .

Nous avons réussi à stipuler que les financements d'actions redescendront au plus près des apiculteurs et répondront au mieux aux attentes du terrain .

Chaque thème, action identifiée par le Conseil d'Administration fera l'objet d'une commission. La commission sera supervisée par un membre du Conseil d'Administration et réunira toutes les personnes qualifiées, ressources nécessaires (appel d'offre) pour la mise en œuvre de son activité.

Dans le calendrier, l'association Interapi va d'abord demander sa demande de reconnaissance comme interprofession.

Cela suppose la validation d'un règlement intérieur et l'existence d'un budget prévisionnel.

Ensuite, les projets vont être définis et nécessiteront une source de financement.

Nous portons l'idée d'une consultation large des apiculteurs pour définir au mieux les priorités.

Ce financement sera assuré par les CVO (contributions volontaires obligatoires).

Suite à une demande faite aux pouvoirs publics d'extension de l'accord interprofessionnel CVO, l'Etat devrait nous donner le droit de lever cette cotisation sur la vente de tous les produits de la ruche sur le territoire Français, **importations comprises.**

Les modalités pratiques de cette CVO restent encore à définir. Les procédures font que cette CVO ne sera pas prélevée avant 2019-2020.

Comme on peut le deviner au travers de ce qui précède, l'interprofession va avoir un gros travail de création et financement de ces commissions.

Le but de ces commissions est de répondre aux besoins de notre profession, tels que définis par les trois axes inscrits dans les statuts d'InterApi :

1 : Améliorer la production apicole au travers de :

- financer la recherche concernant la santé de l'abeille (varroa, frelon , aethina tumida)
- maintenir une observation écotoxicologique de l'environnement de l'abeille
- renforcer les organisations à vocation technique, formation, installations...

2 : améliorer la qualité et la traçabilité des produits de la ruche

- développer un partenariat avec un labo indépendant pour des analyses
- plus de transparence pour le consommateur sur l'origine des produits en renforçant un étiquetage clair
- lutter contre les fraudes en partenariat avec la DGCCRF
- participer aux travaux de normalisation des produits de la ruche

3 : Améliorer la transparence et la fluidité des marchés pour une juste rémunération des producteurs

- organiser le marché pour bien écouler la production Française .

Aujourd'hui, tout est encore possible et la rédaction du règlement intérieur, en particulier, est en cours pour éviter les dérives de fonctionnement que nous redoutons tous : il se posent encore des problèmes de transparence sur la légitimité des membres mandataires de l'interprofession qui représentent les producteurs (revenus tirés de l'apiculture supérieurs à ceux tirés de la commercialisation (achat-revente)) On parle ici de la commercialisation de production autre que la sienne ou celle de collègues regroupés en organisation collective (coopérative) donc bien d'une activité assimilable à du négoce (achat-revente, importations...).

Ce que le Conf défend au C.A. d' InterApi:

- la Conf défend le principe d'une information permanente des apiculteurs par rapport aux décisions et aux avancées d'Interapi. Elle demande la mise en place rapide d'un site internet ouvert. Une journée interprofessionnelle ouverte à tous est inscrite dans les statuts.
- Elle défend une transparence totale d'InterApi. L'accessibilité des compte-rendus de CA et d'AG, des rendus de projets sera assurée et est garantie par les statuts. **C'est la seule interprofession nationale à ouvrir à l'ensemble de ses cotisants l'accès aux compte-rendu des organes internes et à son budget.** La transparence des fonds est aussi pleinement intégrée. InterApi n'a pas vocation à financer les structures nationales mais bien servir aux projets pour les apiculteurs sur le terrain.
- Elle défend le principe d'une consultation nationale pour que tous les apis puissent s'exprimer sur les priorités.
- Elle défend le principe d'une gouvernance par le CA. Le comité exécutif n'a de droits que ceux que lui octroie le CA. Il a par contre le devoir de mettre en place ce pour quoi il est mandaté.
- Elle défend le principe d'un renforcement des règles et des normes sur l'import parce que cela a une influence directe sur la façon de vendre notre miel.
- Elle défend l'évolution de la réglementation sur l'étiquetage pour mettre en avant l'origine précise des miel, et française en particulier, et donc apporter plus de transparence sur l'origine des produits apicoles pour les consommateurs
- Elle défend des projets au service des apiculteurs: formation, installation (accompagnement technique, installation progressive...), assistance technique dans les ADA
- Elle souhaite une discussion approfondie avec le négoce pour permettre l'écoulement de la production française en priorité, à des prix rémunérateurs.
- Elle défend la possibilité pour les apiculteurs d'avoir accès à des analyses fiables et indépendantes. Un suivi de la qualité des miels est primordial.
- Elle souhaite un travail sur l'adaptation au changement climatique afin que les apiculteurs puissent anticiper au mieux les changements sur leur territoire
- Elle défend l'idée d'une interprofession qui permette de faire avancer les autres filières dans la transition agricole, l'agroécologie et les pratiques favorables aux abeilles
- Elle défend l'idée d'une interprofession qui agit auprès des pouvoirs publics pour simplifier la vie des apiculteurs et de la filière : intégrer dans les procédures d'homologation des pesticides l'impact sur les abeilles, suivre la normalisation des produits de la ruche pour se défendre des concurrences déloyales, des importations...

Nous sommes à votre écoute pour faire remonter vos interrogations, remarques, inquiétudes au sujet de cette interprofession InterApi. Ce sont vos besoins qui devront définir la construction de l'interprofession. Aujourd'hui, tout est ouvert et reste à concrétiser. **Le CA a la main sur le futur de cette interprofession. Ce n'est ni la FNSEA ni Michaud qui dicteront seuls la politique de la filière apicole à l'avenir. Nous serons les premiers à la combattre si cela était le cas.**

Pour la Confédération paysanne
Hervé Parain, administrateur titulaire du CA d'InterApi
Bernard Bru, administrateur suppléant du CA d'InterApi
Thierry Dolivet, délégué à l'AG d'InterApi
Muriel Pascal, délégué à l'AG d'InterApi